



Dégradation des terres

Quelle régulation ? De la coviabilité socio-écologique au droit négocié

Olivier BARRIÈRE

Olivier Barrière (Chargé de Recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) UMR ESPACE-DEV, HDR Droit (droit de l'environnement et anthropologie juridique)

Olivier Barrière est un juriste de l'environnement qui a été conduit très tôt à s'interroger sur l'effectivité du droit positif et à s'orienter vers l'anthropologie du droit. Il s'est ainsi spécialisé en anthropologie juridique de l'environnement et s'est attaché à travailler sur un droit négocié.

Son analyse du droit se caractérise par un empirisme juridique, compte tenu de son attachement à bâtir ses recherches à partir de l'exploration des réalités locales et à ancrer ses travaux sur le terrain : sa lecture holistique du droit l'a ainsi conduit à décrypter le droit endogène et à rechercher des articulations entre le droit positif et le droit pratiqué localement. De plus, il est entré dans l'expérimentation par l'élaboration de régulations locales au moyen de conventions locales d'environnement (Sénégal), de pacte de résilience socio-écologique (Maroc) et d'un pacte pastoral intercommunal (France). L'HDR passé en 2012 (Université de [de8\(de8\(\)1369v4de8\(](#) [Éléments d'une socio-écologie juridique : le droit face à l'urgence écologique, essai d'une anthropologie juridique de l'environnement](#) » dans la perspective de repenser le droit de l'environnement par une dimension anthropologique. La démarche se poursuit actuellement toujours dans la relation juridique de l'homme à la biosphère autour du concept-paradigme de « coviabilité des systèmes sociaux et écologiques », dans une démarche fédérative et très interdisciplinaire.

olivier.barriere@ird.fr

Le processus de dégradation des terres entame le diagnostic vital à la fois des sociétés et des milieux dans lesquelles elles vivent. L'écosystème, dont fait parti l'humain, s'en trouve globalement affecté. Les solutions préconisées et mises en œuvre jusqu'à présent relèvent très souvent d'une technicité (infrastructures anti-érosives, reboisement, barrière verte, zaï, etc.) qui implique plus ou moins les groupes sociaux concernés. Mais la problématique de la désertification ne se situerait-elle pas dans un premier temps autant, voir plus, dans le champ social, politique et juridique, que dans des techniques de lutte contre la désertification ? Le changement climatique et les forts aléas climatiques vécus jusqu'à présent soulignent l'impérative nécessité de la prise en compte de la dimension socio-anthropologique, juridique et politique. En cela, la question devient celle du régime foncier, de l'environnement et de la gouvernance locale, à l'échelle territoriale : une question qui rattache les échelles de droit et de gouvernance jusqu'à l'internationale. Par là, les modes de régulation touchent directement les aspects de pauvreté, d'accaparement des terres, de migration, d'agriculture et de pastoralisme, de sécurité alimentaire, etc., jusqu'aux droits de l'homme et la sécurité humaine (Barrière, 2017).

Face aux changements globaux et devant l'urgence écologique, le droit de la lutte contre la désertification se trouve confronté à l'impératif du besoin d'un nouveau paradigme sur lequel se fonder : nous proposons ici trois clefs innovantes pour y parvenir, partant de travaux de recherche de terrain.

La première clef porte sur la réalité foncière liée à l'environnement (« foncier-environnement ») qui permet d'aborder sous un angle différent la question de la désertification (Barrière et Barrière, 1997 ; Barrière et Rochegude, 2008-2). À cette dimension territoriale se présente une seconde clef, la perspective d'une viabilité à la fois sociale et écologique, définissant une « coviabilité socio-écologique », plutôt que de s'ancrer sur une logique de « développement » (Barrière *et al.*, sous-presse, Barrière, 2008 ; Barrière, 2015). La régulation juridique constitue la troisième clef en s'interrogeant sur le type de droit à inventer (Barrière et Barrière, 2002).

■ Associer l'environnement au foncier

Le rapport à la terre et à l'environnement simultanément ouvre une perspective foncière différente qu'un rapport d'appropriation associé au régime de droit de propriété. Les sociétés se construisent sur des territoires, qui sont des espaces socialisés associant la terre support aux éléments biotiques et abiotiques qui s'y trouvent. À ce niveau se jouent des relations de pouvoirs formalisées par la régulation juridique, elles-mêmes exprimées par des systèmes de droits. Ainsi est né le concept de « foncier-environnement », défini comme : « les rapports entretenus entre les hommes, (...) à propos de la gestion, de l'exploitation, du prélèvement des ressources naturelles renouvelables et



Figure 1: Synthèse du concept du foncier-environnement comme nouveau paradigme dans la question de la désertification

de la préservation de la biodiversité. Le foncier-environnement exprime ainsi, à travers les paysages, la relation homme/nature en tant que reflet d'une conception du monde dépendante de l'ordre écologique établi (Barrière et Barrière, 1997, 43).

Promouvoir une coviabilité socio-écologique plutôt qu'un développement

La seconde clef va consister à se dégager du conditionnement du « développement » et du modèle qui va avec pour préférer aborder la question en terme de « viabilité ». Notion neutre et transdisciplinaire, la viabilité interroge les caractères de ce qui permet de vivre et de la propension à perdurer. L'approche systémique éclaire sur les connexions, les interrelations, les différents liens faisant qu'un système n'est jamais autonome et dépend toujours au moins d'un environnement. Ainsi, la coviabilité résulte dans un objectif de viabilité d'un espace de contraintes et de régulation; elle se définit par des liens de viabilité entre systèmes.

L'humain fait sien un espace sur lequel il exerce un pouvoir. Cet espace délimité définit un territoire et entre dans une dimension temporelle. L'enjeu de coviabilité se décline par différentes facettes : celle des relations entre l'endogène et l'exogène, et celle des relations internes au sein même de l'espace territorialisé. La viabilité de l'humain dépend souvent de la façon dont il construit les éléments de son espace de vie, de ce qu'il « fait » de son territoire. Ce dernier va dépendre souvent de sa relation avec l'extérieur et des influences, parfois lointaines, spatiales et historiques. Par cette imbrication, l'humain ne subit pas mais construit une viabilité territoriale dont dépend sa propre santé,

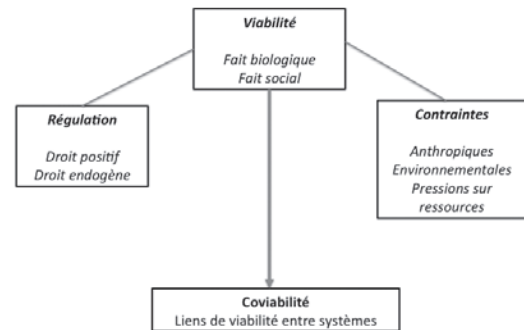


Figure 2: De la viabilité à la coviabilité socio-écologique, être viable c'est être coviable: un enjeu de régulation et de contraintes au sein d'interactions

résultant des pratiques adoptées et de l'aménagement qu'il fait de son espace de vie. L'avenir de cette viabilité territorialisée va aussi dépendre des choix techniques et énergétiques configurant un développement tant social qu'écologique.

Intégrer du droit négocié

La troisième clef porte sur la formation de la régulation juridique. Comment lutter contre la désertification autrement que par les acteurs eux-mêmes? Faut-il donc poursuivre à imposer un droit exogène au groupe socio-culturel ou permettre l'implication, la responsabilisation des acteurs sur leur propre territoire?

Des expériences de terrain nous ont permis de développer un concept nouveau de « droit négocié ». Le droit négocié définit, au sein d'un espace de régulation, un syncrétisme de valeurs et de modèles de comportements d'« être » et de « devoir-être » concertés entre acteurs locaux, régionaux et nationaux, pour un droit se situant dans une perspective interculturelle, simultanément légitime aux yeux de la communauté et de la nation (Barrière et Faure, 2012). En droit, la négociation conduit à définir un entre-deux : une combinaison entre régulation endogène et droit positif. Le résultat est une régulation co-construite conçue comme révisable et évolutive, mais qui s'impose cependant. L'objet en question est bien la régulation elle-même : règles et normes sont discutées entre ordres ou régimes de conduite pour créer une intersection entre eux, aboutissant à la formation d'un espace négocié qui peut être identifié comme un « droit de régulation ». Ce dernier associe les acteurs concernés avec leurs archétypes sociétaux au processus d'élaboration de normes reconnues par tous les niveaux de gouvernance. La régulation repose là sur la mise en adéquation des intérêts divergents qu'il s'agit d'harmoniser au sein d'une délibération collective, dépassant une régulation de type interventionniste.

Le droit négocié peut se décliner de deux façons :

- « Par le haut » : une introduction de la négociation générée, contrôlée et validée par le pouvoir central avec la création d'espaces de négociation par le législateur. Cette création est source d'un droit « indirect » dans lequel le niveau de contrainte va définir le degré de normativité. Le législateur malien l'a introduit dans son droit pastoral.
- « Par le bas » : une négociation issue du corps social partant des représentations et des schèmes locaux, des

-

INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LIAISON

Energie-Francophonie

NUMÉRO 105 — 2^e TRIMESTRE 2017

DÉSERTIFICATION ET SYSTÈME TERRE

*De la (re)connaissance
à l'action*



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
IFDD

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



La revue Liaison Énergie-Francophonie est publiée trimestriellement par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage
Québec (Québec) G1K 4A1 Canada
Téléphone: 1 418 692-5727
Télécopie: 1 418 692-5644
Courriel: ifdd@francophonie.org
Site Internet: www.ifdd.francophonie.org

Directeur de la publication

Jean-Pierre Ndoutoum

Rédacteurs en chef invités

Maud Loireau
Nabil Ben Khadra

Coordination technique

Arona Soumare

Coordination éditoriale

Louis-Noël Jail et Maryline Laurendeau

Attaché de programme

Issa Bado

Relecture

Aline Haeringer

Comité éditorial interne (IFDD)

Ibrahima Dabo	Mamadou Kone
Bernard Dubois	Jean-Pierre Ndoutoum
Louis-Noël Jail	Lionelle Ngo-Samnick
Tounao Kiri	Arona Soumare

Comité scientifique

Samir Allal	Panja Ramanoelina
Lori-Ann Cyr	Ahmed Senhoury
Sophie Lavallée	Raoul Siemeni
Stephane Pouffary	Nasser Ary Tanimoune

Collaboratrice à l'édition et responsable de la diffusion

Marilyne Laurendeau, marilyne.laurendeau@francophonie.org

Édition et réalisation graphique

Marquis Interscript

Tirage

2 800 exemplaires

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

ISSN 0840-7827

Les textes et les opinions n'engagent que leurs auteurs. Les appellations, les limites, figurant sur les cartes de LEP n'impliquent de la part de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable aucun jugement quant au statut juridique ou autre d'un territoire quelconque, ni la reconnaissance ou l'acceptation d'une limite particulière.

Prix de l'abonnement annuel (4 numéros)

40 \$ CAD

Poste-publications - Convention N° 40034719

Imprimé au Canada

..... SOMMAIRE

Mot du directeur..... 6
Jean-Pierre NDOUTOUM

Mots des directions de l'IRD et de l'OSS..... 8
Jean-Paul MOATTI et Khatim KHERRAZ

Éditorial.....10
Maud LOIREAU et Nabil BEN KHATRA

**Mot de la Ministre de l'Environnement, de l'Écologie
et des Forêts de Madagascar..... 12**
Bénédicte Johanita NDAHIMANANJARA

**Mot du Ministre de l'Environnement
et du Développement durable du Niger 13**
Almoustapha GARBA

**Mot de la Secrétaire exécutive de la Convention
des Nations Unies sur la lutte contre la désertification..... 15**
Monique BARBUT

La désertification, un enjeu global et une mobilisation multi-acteurs

**La désertification, où en sommes-nous?
Perception, avancées et défis18**
Wafa ESSAHLI

**La Convention des Nations Unies sur la lutte contre
la désertification: ses enjeux, son rôle, son avenir 22**
Marc BIED-CHARRETON

**Acteurs et mécanismes de gouvernance de la Convention
des Nations Unies sur la lutte contre la désertification..... 25**
Boubacar CISSÉ

**La société civile, pierre angulaire de la mise en œuvre
de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre
la désertification 28**
Patrice BURGER

Photos en couverture :

Les photos en couverture et illustrant certains chapitres sont issues d'une série de photographie Christian Lamontagne dédiée aux recherches sur la désertification en Tunisie.

Les plateformes science-politique abordant des problématiques liées à la désertification.....31

Mariam AKHTAR-SCHUSTER, Martial BERNOUX, Jean-Luc CHOTTE, Lindsay C. STRINGER, Hamid ČUSTOVIĆ et Vanina PIETRAGALLA

Les sols dans l'agenda international: avancées récentes et défis à venir36

Pierre-Marie AUBERT, Aleksandar RANKOVIC et Martial BERNOUX

D'Ankara à Ordos, les enjeux de la CdP1339

Louise BAKER et Sandrine JAUFFRET

La neutralité en matière de dégradation des terres: définition et principes de mise en œuvre43

Adeline DERKIMBA et Magali PAUSIN

Quelques messages de la société civile45

La dégradation des terres un enjeu de développement durable et de coviabilité

Dégradation des terres dans les zones sèches circum-sahariennes47

Aziz HIRCHE, Pascal PODWOJEWSKI, Ali MAHAMANE, Nedjraoui DALILA, Boughani ABDELMADJID, Salamani MOSTEFA et Hourizi RATIBA

La dégradation des ressources naturelles au Maghreb: une menace permanente pour le développement agricole et rural.....54

Omar BESSAOUD

Analyse de la vulnérabilité au changement climatique des moyens d'existence des populations en zones arides: cas de la région MENA56

Mongi SGHAIER

La télédétection source d'informations pour le suivi des régions sèches61

Richard ESCADAFAL

Migration et dégradation des terres: un lien non évident 64

Florence BOYER

La salinisation des écosystèmes: de la dégradation insidieuse à la remédiation continue par les hommes67

Jean-Pierre MONTOROI

Dégradation des terres et pauvreté: des liens complexes70

Isabelle DROY

Dégradation des terres et sécurité alimentaire: la mise à l'échelle des bonnes pratiques est possible et rentable73

Sébastien SUBSOL

Les conséquences de l'urbanisation sur la dégradation des terres en Afrique de l'Ouest sahélienne et soudanienne76

Frédéric ALEXANDRE

Érosion éolienne des sols, poussières et santé: le cas des méningites en Afrique79

Nadège MARTINY, Béatrice MARTICORENA, Ousmane NDIAYE et Hélène BROUTIN

Accès à l'eau, usage des terres et dégradation des sols: un triptyque qui favorise l'émergence des maladies diarrhéiques..... 83

Emma ROCHELLE-NEWALL, Laurie BOITHIAS, Christel BOUET, Oumarou MALAM ISSA, Alain PIERRET, Olivier RIBOLZI et Elodie ROBERT

Des moyens de lutte contre la désertification

Diversité des agricultures familiales soudano-sahéliennes: entre l'adaptation aux rigueurs du climat et des sols et l'intensification pour assurer la sécurité alimentaire..... 87

Pierre HIERNAUX

**Systèmes agroforestiers soudano-sahéliens :
tradition ou innovation?..... 92**

Josiane SEGHIÉRI

**Valoriser les ressources microbiennes
des sols pour satisfaire les objectifs
de développement durable 96**

Robin DUPONNOIS et Yves PRIN

**Au Burkina Faso, les femmes redonnent
vie à la terre et deviennent motrices
de la transformation..... 100**

Lilia BENZID et Roukiattou OUEDRAOGO

**La société civile et la lutte contre la
désertification: exemple d'«Acacias for all»
en Tunisie.....102**

Sarah TOUMI

**Les collectivités locales au cœur des projets
de gestion durable des terres dans les
territoires: renforcer la gouvernance
locale en zones arides104**

*Adeline DERKIMBA, Ana-Maria OLIVEIRA
et Pascale VINCENT*

**Accompagner le pastoralisme pour la
valorisation durable des terres de parcours....107**

*Alexandre ICKOWICZ, Ibra TOURÉ, Christian
CORNIAUX, Abdrahmane WANE et Bernard BONNET*

**Pastoralisme et politiques publiques :
un pas franchi à N'Djaména en 2013
pour la gouvernance et la sécurisation
des espaces pastoraux saharo-sahéliens113**

Bernard BONNET

**L'entraide internationale du point de vue
de la société civile en matière de lutte contre
la désertification et de sécurité alimentaire :
mieux mobiliser les acteurs pour un partage
d'expérience115**

Rémi HEMERYCK

**Dégradation des terres: quelle régulation?
De la coviabilité socio-écologique au droit
négocié118**

Olivier BARRIÈRE

**Expériences de lutte contre la désertification
en Afrique circum-saharienne: les techniques
connues et reconnues de Gestion Durable
des Terres.....121**

Habiba KHIARI et Abina AbdoulKarim BELLO

**Limitation de la déforestation via
des technologies alternatives 124**

Agnès RIZZO et Cécilia RINAUDO

**Le Fonds pour l'environnement mondial
et la lutte contre la dégradation des terres.... 128**

Jean-Marc SINNASSAMY

Chapitre conclusif

**Actions de lutte contre la désertification
pour des systèmes coviables à toutes échelles
de temps et d'espace.....132**

*Maud LOIREAU, Adeline DERKIMBA,
Nabil BEN KHATRA et Mourad BRIKI*